

République Française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

COMMUNE DE BATZENDORF

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 3

Séance du 28 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le vingt huit octobre à 20h le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 octobre 2014, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie

sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance : M. Joseph BUR, M. Jean-Luc KAPFER, Mme Marie-Laure PFEIL, Mme Nathalie ANTONI, Mme Laurence BENDER, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Jean-Noël BURG, M. Sébastien FUCHS, M. José RODRIGUES, M. Mathieu TRAUTTMANN.

Membres absents excusés : Mme Simone LATOURNERIE, Mme Tania LAZARUS, Mme Estelle OHLMANN.

n°1.- Délibération 2014/44 (Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées)

objet : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal à chacune de ses séances doit désigner son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Richarde BONATI-VELTEN comme secrétaire pour la séance de ce jour.

n°2.- Délibération 2014/45 (Domaine et patrimoine – locations)

objet : Location de la chasse communale 2015-2024 : composition et délimitation des lots de chasse, choix du mode de location, agrément des candidats, approbation des conventions de gré à gré.

Le Maire informe le Conseil municipal des résultats de la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse qui ont été arrêtés par procès-verbal le 3 octobre 2014 et affichés le même jour. Vu que deux tiers des propriétaires (141 sur 191) représentant les deux tiers des surfaces chassables (463,43 hectares sur 542,66 hectares) sont d'accord pour l'abandon du produit de la chasse, ce dernier est acquis à la majorité qualifiée à la commune. Dans le cadre de la procédure de renouvellement des baux de chasse le Maire relate ensuite au Conseil municipal l'avis formulé par la commission consultative communale de la chasse qui s'est réunie en mairie le 21 octobre 2014 portant sur la composition et la délimitation des lots de chasse, la demande d'exercice des droits de priorité des locataires sortants qui sollicitent la passation de conventions de gré à gré, l'agrément de ces candidats et le mode de location préconisé.

Enfin le Maire fait part de la notification de la Direction des Domaines du Centre Hospitalier de Haguenau qui se réserve le droit de chasse sur ses terrains (Section 34 parcelles 25 – 26 - 72 et Section 35 parcelles 94 -201 -219) pour une contenance totale de 25ha 90a 78ca d'un seul tenant.

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de la chasse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

☞ décide de fixer à 516ha 75a 43ca la contenance des terrains à soumettre à la location ;

☞ approuve les compositions et délimitations suivantes des lots de chasse :

- lot 1 (Nord et Ouest du ban communal jusqu'au chemin de Wahlenheim) :
239ha 73a 45ca
- lot 2 (Est et Sud du ban communal) : 277ha 01a 98ca

☞ décide de mettre les différents lots en location de la façon suivante :

- lot 1, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, par convention de gré à gré à conclure avec Monsieur Roland JEHLE, pour un loyer annuel de 2 700 € ;
- lot 2, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, par convention de gré à gré à conclure avec l'Association de chasse du Fuchsrain représentée par son Président, pour un loyer annuel de 800 €,
et agréé la désignation des associés suivants : Monsieur Manuel ROSSIGNOL de Strasbourg, Monsieur Bastiaan KLEIN de Bergbieten, Monsieur Roger MAZZOCCO de Wissembourg et Monsieur Alain WEBER de Batzendorf.

☞ autorise le Maire à signer les conventions de gré à gré à intervenir.

n°3.- Délibération 2014/46 (Domaine et patrimoine – locations)

objet : Location d'une parcelle communale au lieudit « Hardlinks »

Le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du projet de ligne 225kV Batzendorf-Haguenau, une modification de la piste d'envol du club ULM a été rendue nécessaire rendant inexploitable une partie des terres au lieudit « Hardlinks » louées actuellement à Monsieur Frédéric KEHREN par convention d'occupation précaire du 9 février 2010. Un nouvel arpentage a été effectué permettant de délimiter précisément le périmètre pouvant être conservé par l'exploitant agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec Monsieur Frédéric KEHREN, une nouvelle convention d'occupation précaire de sol pour la parcelle située « Hardlinks » désormais cadastrée Section 33 n°95/10 d'une contenance de 168,70 ares au prix annuel de 85 € avec effet au 11 novembre 2014, prix révisable chaque année en fonction de l'indice national des fermages.

n°4.- Délibération 2014/47 (Institutions et vie politique – intercommunalité)

objet : Communication au Conseil municipal : rapport d'activité 2013/2014 de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau

Le Code général des collectivités territoriales rend obligatoire l'établissement d'un rapport d'activité annuel pour les établissements publics de coopération intercommunale, qui doit être transmis, accompagné du compte administratif, aux Maires des communes membres à charge pour eux de le communiquer à leurs conseils municipaux respectifs.

Conformément à ces dispositions, le Maire fait part à l'assemblée délibérante du rapport annuel (septembre 2013/août 2014) de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport dont il lui est rendu compte.

n°5.- Délibération 2014/48 (Institutions et vie politique – intercommunalité)

objet : Mise en place d'un partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau dans le cadre du déneigement

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la compétence « entretien et gestion de la voirie d'intérêt communautaire et des espaces publics communautaires » relevant de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, s'étend notamment au domaine du déneigement. Vu que la Commune de Batzendorf souhaiterait, dans une logique de proximité, poursuivre l'exercice de ce service sur son territoire avec ses propres moyens il convient d'établir une convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau déterminant les conditions de mise en œuvre et de financement des ressources humaines et matérielles mutualisées. Pour ses interventions, la Commune serait rémunérée sur une base de 51 €/heure pour les jours de semaine et 72 €/heure pour les dimanches et jours fériés + une part fixe de 1 000 € par an pour les frais fixes (assurances, stockage des équipements et fournitures etc...), l'ensemble de ces montants étant revalorisé annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, dans le cadre du déneigement, la convention de partenariat ci-annexée d'une durée de 5 ans avec effet au 15 novembre 2014.

PIECE ANNEXEE A LA DELIBERATION :

- ▶ convention de partenariat dans le cadre du déneigement

Compte rendu du Maire sur l'utilisation de sa délégation

Le Maire donne lecture de la décision prise dans le cadre de sa délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales accordée par délibération du 24 avril 2014, et qui s'est traduite par :

la décision n°2014/08 du 6 octobre 2014 renonçant à la préemption d'un bien à usage d'habitation situé 46, rue Principale d'une superficie totale de 6,82 ares, appartenant à Madame Denise LAVIGNE et dont Madame et Monsieur Olivier KNAEBEL de Batzendorf souhaitent se porter acquéreurs.